

Réunion

Bureau Syndical

Mercredi 18 mai 2022

20 av. des Rives du Lac
à VAIVRE-ET-MONTOILLE





Observations sur le texte des délibérations rédigées en application des décisions prises par le Bureau lors de la réunion du 30 mars 2022

Désignation d'un secrétaire de séance



Agenda

Jeudi 19 Mai 2022 : Présentation du SIED 70 à la Communauté de Communes du Pays Riolais

Lundi 13 Juin 2022 17 H00 : Commission d'Appel d'Offres

Lundi 13 Juin 2022 17 H30 : Commission MDE-EnR avec Jury

Mercredi 22 Juin : Réunion des Présidents de l'Alliance BFC

Mercredi 29 Juin 2022 17H00 : Commission IRVE

Mercredi 6 Juillet 2022 19H30 (connexion 19H00) : Comité Syndical en visio conférence

Jeudi 7 Juillet 2022 17H00 : Commission Travaux

Les travaux 2022

SITUATION AU 18/05/2022 DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2022

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux validés au 30/03/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 18/05/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 280 000 €	1 350 586 €	0 €	-70 586 €	-5,51%	324 000 €
	tranche A/B : extension	280 000 €	303 040 €	0 €	-23 040 €	-8,23%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	650 000 €	677 389 €	0 €	-27 389 €	-4,21%	288 600 €
	tranche C : aménagement esthétique	530 000 €	566 300 €	0 €	-36 300 €	-6,85%	- €
Sdpe	aménagement esthétique A8	860 000 €	862 800 €	0 €	-2 800 €	-0,33%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	1 565 000 €	1 697 600 €	0 €	-132 600 €	-8,47%	806 400 €
	Suppression de cabines hautes SICAE-EST	900 000 €	777 700 €	0 €	122 300 €	13,59%	- €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 000 000 €	782 358 €	410 600 €	807 042 €	40,35%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	171 161 €	17 900 €	110 939 €	36,98%	- €
Totaux des travaux sur le réseau d'électricité		8 365 000 €	7 042 934 €	428 500 €	893 566 €	10,68%	1 419 000 €

Les travaux 2022

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux validés au 30/03/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 18/05/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :							
S _{EP}	Eclairage public : optimisation	500 000 €	64 850 €	12 900 €	422 250 €	84,45%	- €
	Eclairage public	1 500 000 €	832 119 €	47 310 €	620 571 €	41,37%	132 350 €
S _{GCT}	Génie civil communications électroniques	1 000 000 €	720 622 €	19 635 €	259 743 €	25,97%	113 110 €
Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers		3 000 000 €	1 575 091 €	79 845 €	1 345 064 €	44,84%	245 460 €
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BUDGET PRIMITIF)	Montant total HTVA des travaux validés au 30/03/2022	Montant total HTVA des travaux proposés le 18/05/2022	Montant HTVA de programmation 2022 disponible		Travaux en attente de programmation
Participation du SIED 70		900 000 €	29 822 €	20 406 €	849 772 €	94,42%	- €

Les travaux 2022

F8653 – SAULX Extension pour un pylône de téléphonie mobile au lieudit « la Montoillotte »

83 500 € HT 620 ml BT



Bureau syndical du 18 mai 2022

Les travaux 2022

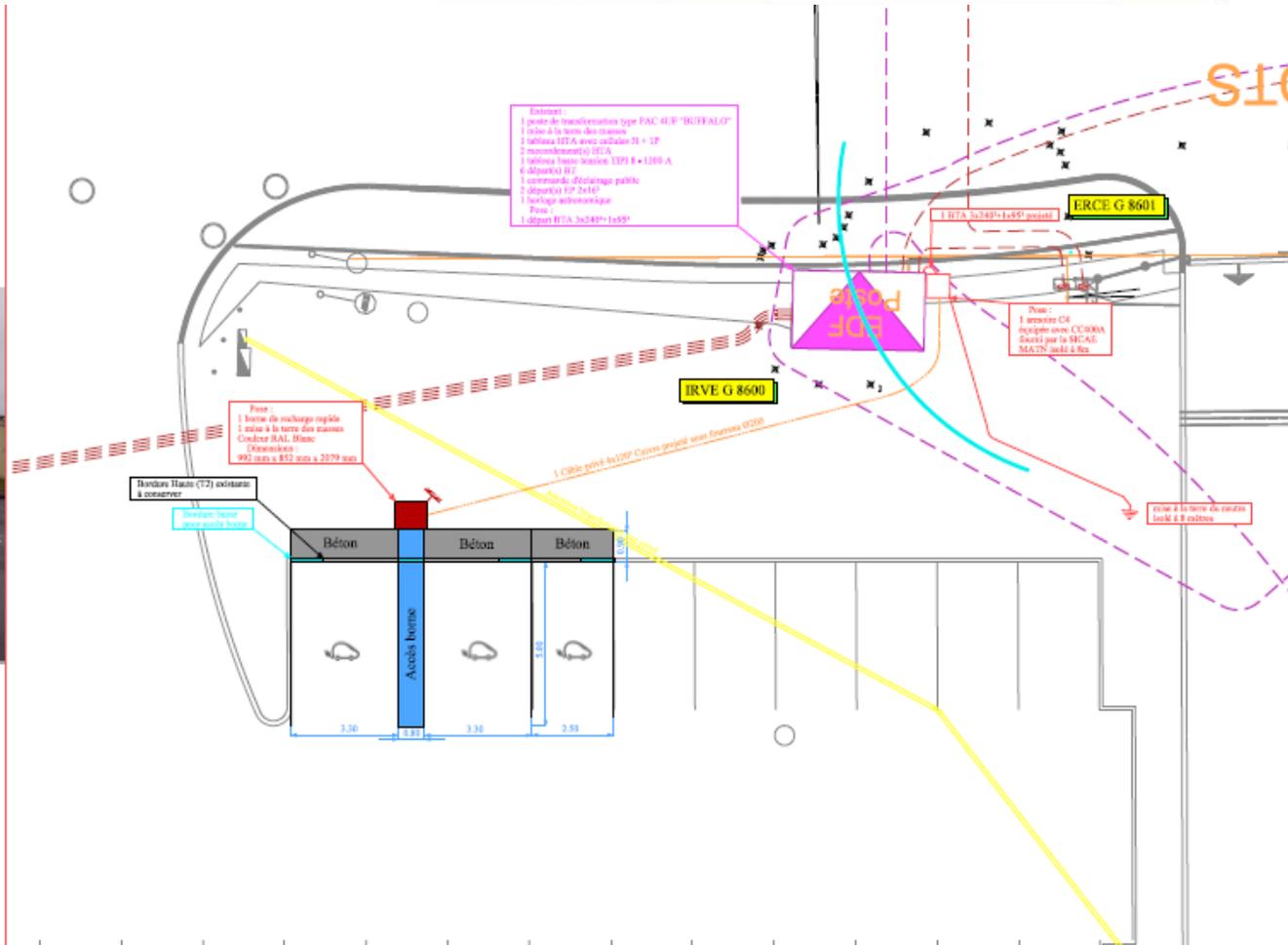
Photo d'intégration non contractuelle



G 8601 - PUSEY

Extension pour IRVE Zone Oasis

3600 € HT



EXTENSION POUR UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE A VELESMES ECHEVANNE

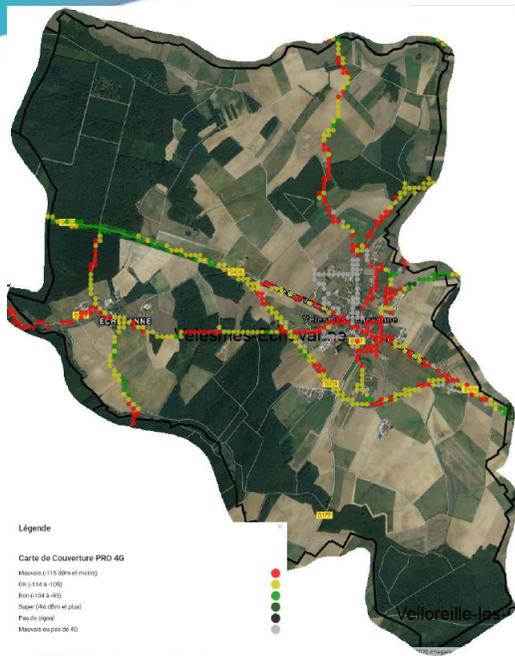
- Dans le cadre du dispositif « New deal Mobile », le site de Velesmes a été retenu pour recevoir un pylône de téléphonie mobile permettant de couvrir le hameau de Velesmes uniquement.
- Il est rappelé que le dispositif précité met à charge de l'opérateur désigné (ici, SFR) de l'ensemble des frais liés à la construction de ce pylône contre une gratuité assurée par l'Etat de certaines bandes de fréquence. Dans le cas de l'extension de réseau d'électricité nécessaire, le financement pris en charge par le SIED 70 est de 55%, le reste à charge étant supporté par l'opérateur.

EXTENSION POUR UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE

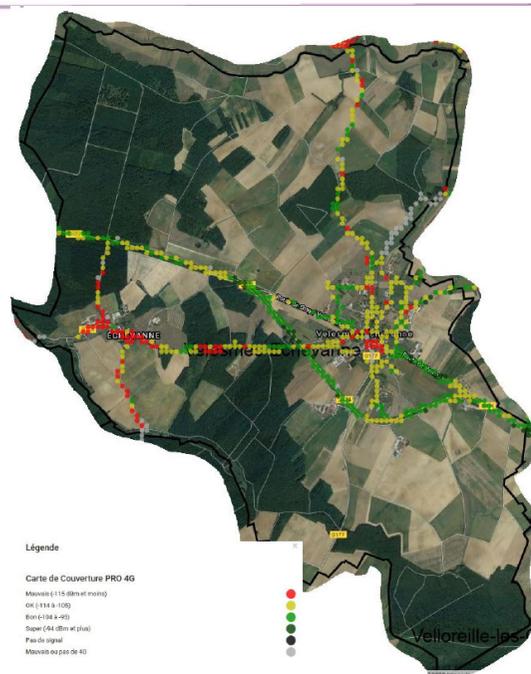


Bureau syndical du 18 mai 2022

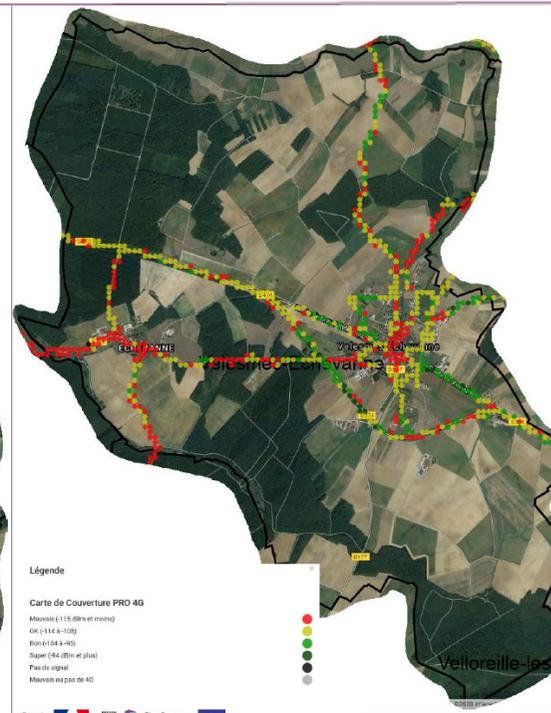
EXTENSION POUR UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE A VELESMES ECHEVANNE



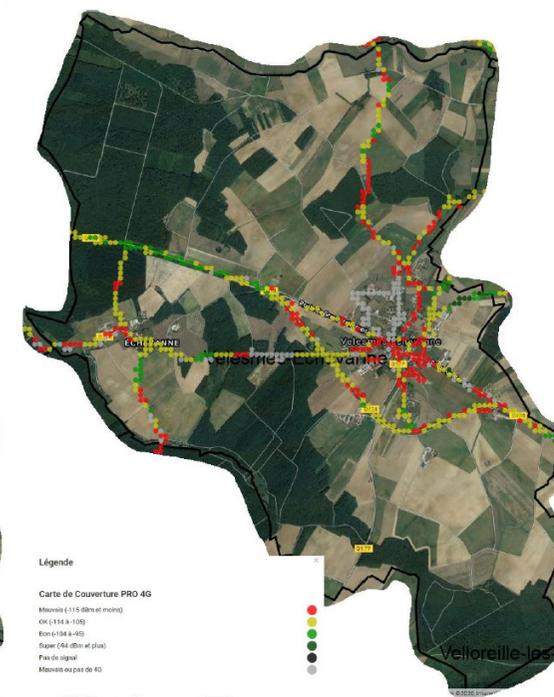
SFR



ORANGE



FREE



BOUYGUES

Couverture 4 G mesurée

EXTENSION POUR UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE A VELESMES ECHEVANNE

- Il apparait que l'emplacement initialement prévu ne permet pas la couverture de Echevanne ce qui nécessiterait la mise en place d'un second pylône.
- Afin d'éviter la pose d'un second pylône (dont le coût de l'extension de réseau serait également pris en charge à 55% par le syndicat) et de permettre la couverture des 2 sites en une seule opération, il est possible de poser un seul pylône moyennant une plus-value de 41 118.09 € HT (pour un montant final de travaux estimé à 108 062.78 €).



EXTENSION POUR UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE A VELESMES ECHEVANNE

- L'opérateur, qui n'est soumis à aucune obligation de couvrir Echevanne, a proposé de participer pour 30 372.70 € sur ce reste à financer et la commune de Velesmes - Echevanne a validé un financement de 5 372.70 € sur ce reste à charge.
- Une participation du SIED 70 à hauteur de 5 372.70 € supplémentaire, à titre exceptionnel, permettrait de répondre à l'ensemble des besoins financiers de cette opération en permettant de couvrir l'ensemble de la commune de Velesmes - Echevanne et d'éviter au SIED 70 de financer l'extension de réseau électrique d'un second pylône.



BAIL DE LOCATION AVEC DESTINATION 70

- Le SIED 70 est titulaire, en tant que propriétaire-bailleur, d'un bail de 4 ans avec Destination 70 (118.10 m²).
- Le bail en question arrive à échéance le 31 juillet 2022, il est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Chacune des parties peut donner congé à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.
- Le loyer actuel est de 938.60 € hors taxes et hors charges par mois (11 263.20 € par an). Il est révisé annuellement sur la base de l'indice ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires).

BAIL DE LOC

- Destination 70 souhaite utiliser l'espace d'attente situé à proximité de ses locaux (local n°23 de 15.43 m²) et abandonner la moitié du local archives qu'il occupe (5.85 m² à côté de la salle de réunion n°16).
- Il y a donc lieu de modifier par voie d'avenant le montant du loyer au prorata des surfaces modifiées.
- Le nouveau loyer annuel serait donc fixé à 12 176.85 € hors taxes et hors charges.

Vote du Bureau



BAIL DE LOCATION AVEC CAM-BTP

- Le SIED 70 est titulaire, en tant que propriétaire-bailleur, d'un bail avec CAM BTP (59.74 m²) et d'un autre bail avec FBTP 70.
- Les baux en question ont été dénoncés afin de permettre l'installation du personnel du syndicat dans ces locaux. En application des baux précités, les locaux seront disponibles au plus tard le 25 juin 2024 pour CAM BTP et au 1er juin 2022 pour FBTP 70.
- Les 2 structures ont entamé à cet effet des travaux pour occuper un nouveau local. Dans cette attente, FBTP 70 pourrait occuper en sous-location une partie des locaux de CAM BTP. A ce titre, l'autorisation du propriétaire bailleur est sollicitée (Article 23 du bail) ainsi que sa validation du sous-bail.

TVA sur activité logement

- Les locations de locaux nus à usage professionnel sont dans le champ d'application de la TVA mais en principe exonérées (261D, 2° du Code Général des Impôts) avec toutefois une possibilité d'option pour les besoins de l'activité du locataire, que celui-ci soit assujetti ou non assujetti (art 260, 2° du CGI).
- La SA ACTION 70 avait opté à la TVA au titre de ces locations alors que le SIED 70 n'avait pas entendu le faire à la signature de l'acte.
- Les locations de locaux professionnels aménagés sont taxables à la TVA avec toutefois la possibilité de bénéficier de la franchise en base de l'article 293B.

TVA sur activité logement

- Le SIED 70 doit dans ce cas souscrire une déclaration de création de cette activité auprès du SIE départemental et, s'il ne peut pas bénéficier de la franchise, déclarer la TVA suivant le régime qu'il choisira, dans les conditions de droit commun (le SIED 70 dispose déjà de comptes de TVA actifs au titre d'autres activités).
- Le taux applicable est le taux normal de 20 %.
- Il est proposé au Bureau syndical de retenir l'option d'assujettissement à la TVA pour ces locations et d'autoriser monsieur le Président à signer les documents correspondants.

OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

- Le futur siège social du SIED 70 dispose d'un parc de stationnement qui pourrait permettre l'installation d'ombrières solaires afin de produire de l'électricité qui sera consommée par le bâtiment et par les bornes de recharge des véhicules électriques du SIED 70.



Décomposition en 3 Ombrières :

- Une ombrière de 8 places (Orange)
- Une ombrière de 2 x 4 Places (Jaune)
- Une ombrière de 2 x 5 Places (Violet)

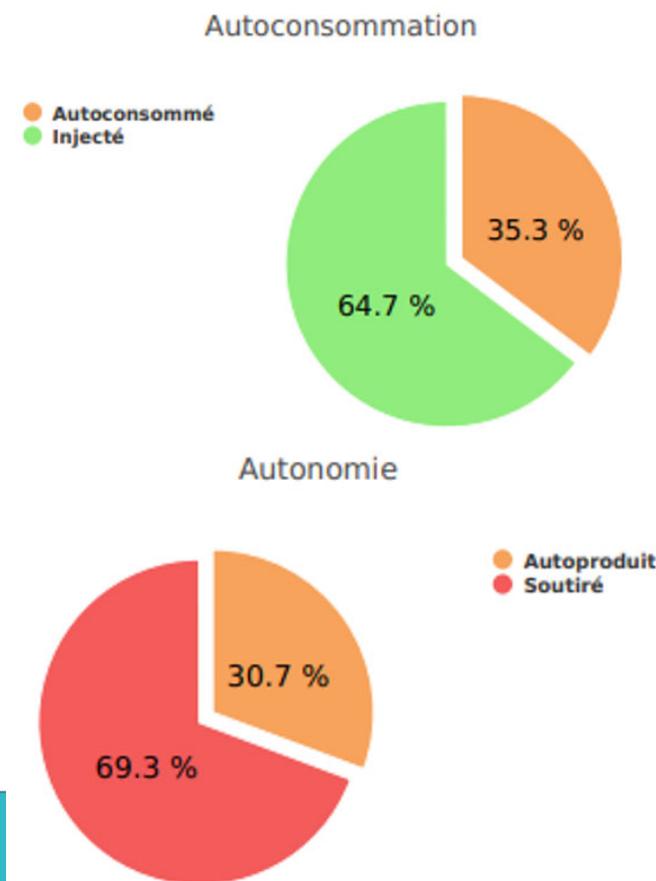


OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

- Le projet consisterait à installer 3 ombrières solaires sur le parking, pour une puissance totale de 73 kWc produisant environ 72 500 kWh par an. Cette production représente environ 30% de la consommation annuelle du bâtiment et des bornes. Elle permet d'éviter l'émission de 13 000 kg de CO2 par an (étude en cours).
- Ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV).

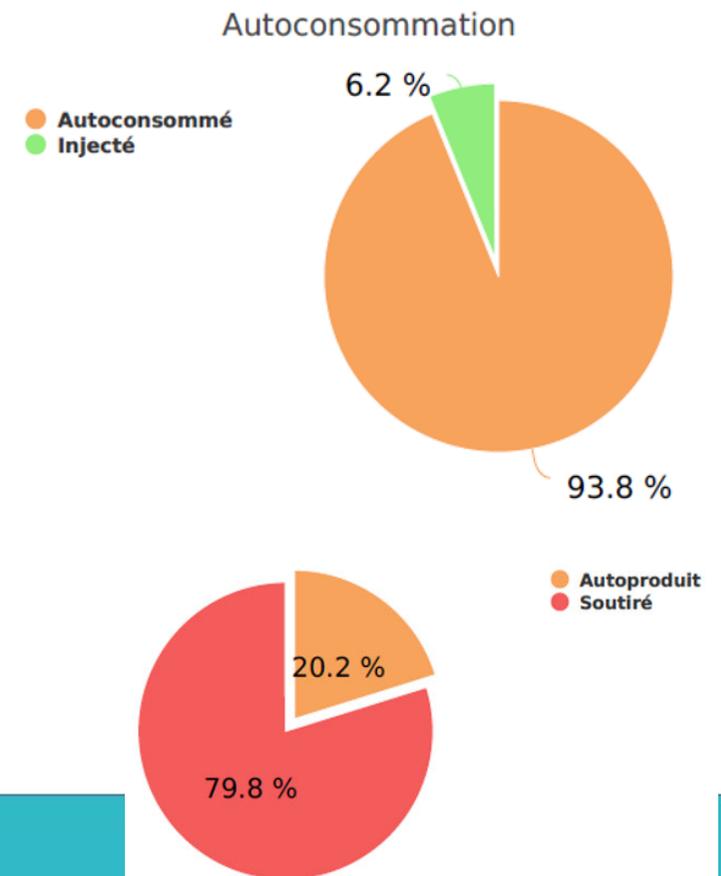
OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

- L'ombrière de 8 places (22,8 kWc, 24 046 kWh de production annuelle, 46 000 € HT) pourrait alimenter en autoconsommation avec vente de surplus
 - Les deux bornes de charge accélérée, soit 4 prises
 - Les 4 prises green'up.
- Avec un prix d'achat envisagé d'électricité de 0,116 €/kWh, avec une inflation de 5% par an, le temps de retour est de 26 ans. Avec une subvention de la DETR/DSIL à hauteur de 40% des dépenses de structure soit 9 000€, le temps de retour est de 21 ans.
- A noter que les prévisions d'évolution du prix d'achat d'électricité avoisinent aujourd'hui 0,3 à 0,4 € kWh



OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

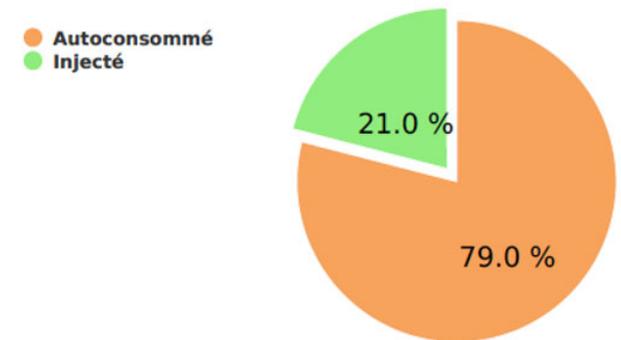
- Avec une ombrière de 2 X 5 places (28,8 kWc, 28 342 kWh de production annuelle, 60 000 € HT) pourrait alimenter le bâtiment en autoconsommation avec vente de surplus.
- Avec un prix d'achat envisagé d'électricité de 0,116 €/kWh, avec une inflation de 5% par an, le temps de retour est de 18 ans. Avec une subvention de la DETR/DSIL à hauteur de 40% des dépenses de structure soit 12 000€, le temps de retour est de 14 ans.
- A noter que les prévisions d'évolution du prix d'achat d'électricité avoisinent aujourd'hui 0,3 à 0,4 € kWh et que le bâtiment est soumis au décret tertiaire (obligation de réduire sa consommation)



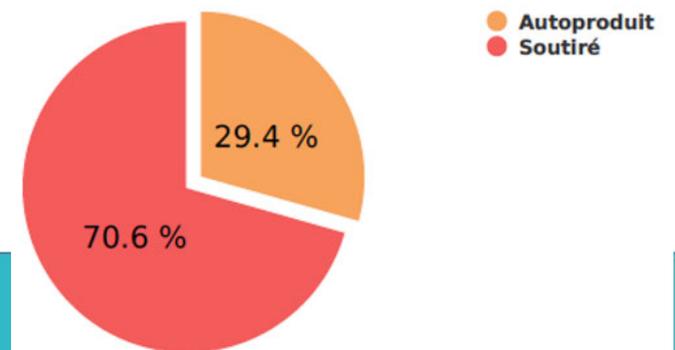
OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

- Avec 2 ombrières (2 X 5 et 2 X 4 soit 50 kWc, 52 733 kWh de production annuelle, 104 000 € HT) pourrait alimenter le bâtiment en autoconsommation avec vente de surplus.
- Avec un prix d'achat envisagé d'électricité de 0,116 €/kWh, avec une inflation de 5% par an, le temps de retour est de 20 ans. Avec une subvention de la DETR/DSIL à hauteur de 40% des dépenses de structure soit 20 800€, le temps de retour est de 16 ans.
- A noter que les prévisions d'évolution du prix d'achat d'électricité avoisinent aujourd'hui 0,3 à 0,4 € kWh et que le bâtiment est soumis au décret tertiaire (obligation de réduire sa consommation)

Autoconsommation



Autonomie





OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

L'ensemble des hypothèses de travail :

- subvention Etat
- prix d'achat de l'électricité (en cours de négociation avec le groupement d'achat)
- consommation du bâtiment à l'issue de sa rénovation thermique
- modalités de consommation des véhicules électriques

restent à affiner avant de valider l'une ou l'autre des options

OMBRIERES -SUBVENTION AU TITRE DU CRTE

- Monsieur le Président propose de solliciter les aides de l'Etat pour cet investissement d'après le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Dépenses de structure pour les ombrières	75 554,00€	Préfecture - DETR/DSIL	30 221,60 €	40%
		Autofinancement	45 332,40 €	60%
Dépenses d'installation photovoltaïque	77 284,50€	Autofinancement	77 824,50 €	100%

SAINT LOUP SUR SEMOUSE Convention projet PV

- Il est rappelé que par délibération n°7 du 14 octobre 2019, le Bureau syndical avait approuvé les principes de location d'emplacement pour la mise en œuvre de centrales photovoltaïques sous maîtrise d'ouvrage syndicale suivant :
- « si étude d'opportunité avec plan d'affaire positif et remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition des bénéfices à parts égales entre le syndicat et la collectivité sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité après remise de l'installation par le Syndicat »
- Il est précisé que les bénéfices considérés sont les bénéfices nets considérés une fois les frais de gestion et financiers du SIED70 déduits.

SAINT LOUP SUR SEMOUSE Convention projet PV

Caractéristiques générales

Coût de l'installation	44 522 €HT
Coût d'étude de structure	1 000 €HT
Coût de raccordement	583 €HT
Montant total d'investissement	46 105 €HT

Montant à emprunter	46 105 €HT
Taux d'emprunt	0,00%
Nombre d'annuités	20
Annuité	2 305 €HT

Suppléments d'investissement

Indexation de la production	0,4 %/an
Indexation du tarif d'achat	1,0 %/an
Indexation des charges annuelles	1,0 %/an

Subvention	€HT
------------	-----

Surface toiture	693 m ²
Surface PV	145 m ²
Puissance PV	36 kWc
Puissance onduleur	32 kVA

Compte prévisionnel de résultats

SAINT LOUP SUR SEMOUSE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20	CUMUL sur 20 ans
Tarif d'achat de l'électricité (€HT/kWh)	0,1115	0,1126	0,1137	0,1149	0,1160	0,1172	0,1184	0,1195	0,1207	0,1219	0,1232	0,1244	0,1256	0,1269	0,1282	0,1294	0,1307	0,1320	0,1334	0,1347	0,1226
Production d'électricité (kWh)	34 535	34 397	34 259	34 122	33 986	33 850	33 715	33 580	33 445	33 312	33 178	33 046	32 913	32 782	32 651	32 520	32 390	32 260	32 131	32 003	665 076
Vente d'électricité (€HT)	3 851	3 874	3 897	3 920	3 943	3 967	3 990	4 014	4 038	4 062	4 086	4 111	4 135	4 160	4 185	4 210	4 235	4 260	4 285	4 311	81 534
Contrat de maintenance	439	443	447	452	456	461	465	470	475	480	484	489	494	499	504	509	514	519	525	530	9 655
Plateforme EPICES	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	1 500
Contrat d'assurance	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	116	117	118	2 149
Accès au réseau (TURPE)	36	36	36	37	37	37	38	38	39	39	40	40	40	41	41	42	42	42	42	43	782
CFE	218	220	222	225	227	229	231	234	236	238	241	243	246	248	251	253	256	258	261	263	4 800
IFER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités emprunt (capital+intérêts)	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	2 305	46 105
Charges d'exploitation (€HT)	3 170	3 178	3 186	3 194	3 202	3 210	3 218	3 227	3 235	3 244	3 252	3 261	3 270	3 279	3 288	3 297	3 306	3 315	3 325	3 334	64 992
Solde disponible avant impôt (€HT)	681	696	711	726	741	757	772	787	803	818	834	850	865	881	897	913	929	945	961	977	
Solde cumulé avant impôt (€HT)	681	1 377	2 088	2 814	3 555	4 312	5 084	5 871	6 674	7 492	8 326	9 176	10 041	10 922	11 819	12 731	13 660	14 605	15 565	16 542	16 542
Location toiture	340	348	355	363	371	378	386	394	401	409	417	425	433	441	448	456	464	472	480	488	8 271
Frais personnel SIED 70	340	348	355	363	371	378	386	394	401	409	417	425	433	441	448	456	464	472	480	488	8 271
Solde disponible avant impôt (€HT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice net (€)	681	696	711	726	741	757	772	787	803	818	834	850	865	881	897	913	929	945	961	977	
Cumulé bénéfice net (€HT)	681	1 377	2 088	2 814	3 555	4 312	5 084	5 871	6 674	7 492	8 326	9 176	10 041	10 922	11 819	12 731	13 660	14 605	15 565	16 542	16 542

SAINT LOUP SUR SEMOUSE Convention projet PV

- Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en surtoiture du « hameau durable » de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE répondant à ces principes
- Et
- la commune de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE ayant transféré la compétence correspondante, il est envisagé d'approuver ce projet de construction sur ces bâtiments et la signature de la convention jointe au présent rapport.

MANDREVILLARS Convention projet PV

Caractéristiques générales

Coût de l'installation	13 668 €HT
Coût d'étude de structure	1 250 €HT
Coût de raccordement	583 €HT
Montant total d'investissement	15 501 €HT

Subvention	€HT
------------	-----

Surface toiture	100 m ²
Surface PV	36 m ²
Puissance PV	9 kWc
Puissance onduleur	8 kVA

Montant à emprunter	15 501 €HT
Taux d'emprunt	0,00%
Nombre d'annuités	20
Annuité	775 €HT

Hypothèses d'indexation

Indexation de la production	0,4 %/an
Indexation du tarif d'achat	1,0 %/an
Indexation des charges annuelles	1,0 %/an

Compte prévisionnel de résultats

Estimation SIED 70 Mandrevillars

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	Année 11	Année 12	Année 13	Année 14	Année 15	Année 16	Année 17	Année 18	Année 19	Année 20	CUMUL sur 20 ans
Tarif d'achat de l'électricité (€HT/kWh)	0,1542	0,1557	0,1573	0,1589	0,1605	0,1621	0,1637	0,1653	0,1670	0,1686	0,1703	0,1720	0,1738	0,1755	0,1772	0,1790	0,1808	0,1826	0,1844	0,1863	0,1695
Production d'électricité (kWh)	9 266	9 229	9 192	9 156	9 119	9 083	9 046	9 010	8 974	8 938	8 902	8 867	8 831	8 796	8 726	8 691	8 656	8 621	8 587	8 587	178 452
Vente d'électricité (€HT)	1 429	1 437	1 446	1 455	1 463	1 472	1 481	1 490	1 498	1 507	1 516	1 525	1 534	1 544	1 553	1 562	1 571	1 581	1 590	1 600	30 255
Contrat de maintenance	305	308	311	314	317	321	324	327	330	334	337	340	344	347	351	354	358	361	365	368	6 716
Contrat d'assurance	26	26	26	27	27	27	27	28	28	28	28	29	29	29	30	30	30	30	31	31	567
Accès au réseau (TURPE)	34	34	34	35	35	35	36	36	36	37	37	37	38	38	39	39	39	40	40	41	740
CFE	20	20	20	20	21	21	21	21	21	22	22	22	22	23	23	23	23	23	24	24	436
IFER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités emprunt (capital+intérêts)	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	775	15 501
Charges d'exploitation (€HT)	1 159	1 163	1 167	1 171	1 175	1 179	1 183	1 187	1 191	1 195	1 199	1 204	1 208	1 212	1 217	1 221	1 226	1 230	1 235	1 239	23 960
Bénéfice brut (€ HT)	270	274	279	284	288	293	298	303	307	312	317	322	327	331	336	341	346	351	356	361	
Solde cumulé abénéfice brut (€HT)	270	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544	544
Location toiture	135	137	140	142	144	147	149	151	154	156	158	161	163	166	168	171	173	175	178	180	3 148
Frais personnel SIED 70	135	137	140	142	144	147	149	151	154	156	158	161	163	166	168	171	173	175	178	180	3 148
Solde disponible avant impôt (€HT)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice net (€)	270	274	279	284	288	293	298	303	307	312	317	322	327	331	336	341	346	351	356	361	
Cumulé bénéfice net (€HT)	270	544	823	1 107	1 395	1 688	1 986	2 289	2 596	2 909	3 226	3 547	3 874	4 205	4 541	4 882	5 228	5 579	5 935	6 295	6 295

MANDREVILLARS Convention projet PV

- Le projet de construction d'une centrale photovoltaïque en surtoiture de la salle des fêtes de MANDREVILLARS répondant à ces principes
- Et
- la commune de MANDREVILLARS ayant transféré la compétence correspondante, il est envisagé d'approuver ce projet de construction sur ce bâtiment et la signature de la convention jointe au présent rapport.

Congrès FNCCR de Rennes

Convention de participation aux frais de stand

- Par délibération n°15 du 12 janvier 2022, le Bureau Syndical a décidé de la participation du SIED 70 au congrès de la FNCCR de Rennes du 27 au 29 septembre 2022 et approuvé la prise en charge par le SIED 70 de sa quote-part aux frais d'aménagement et d'organisation du stand Bourgogne-Franche-Comté.
- Le SIEEEN (Syndicat d'énergie de la Nièvre) se chargera de coordonner l'organisation du stand commun, de régler l'intégralité des factures se rapportant à l'organisation de ce stand et de refacturer ces frais à raison de 1/8 à chaque syndicat conformément à la convention jointe au présent rapport.



Congrès FNCCR de Rennes

Convention de participation aux frais de stand

- Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 7 779.32 € soit environ 972.42 € par syndicat.
- Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver les modalités décrites ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.



FORMATION AU SERVICE COMMUNICATION

- L'année 2022 est particulièrement chargée en termes d'organisation de manifestations avec le succès du concours écoloustics (pour mémoire 19 inscriptions cette année, contre 3 il y a 2 ans), l'organisation du congrès de la FNCCR, l'inauguration programmée du nouveau siège social, les interventions dans les EPCI, les différentes inaugurations et communiqués de presse générés par la forte programmation en investissement.
- Cette forte charge de travail ne permet pas la réalisation de la stratégie de communication validée en commission qui incluait notamment le développement d'un nouveau site internet, la diffusion régulière de lettre E, ...

FORMATION AU SERVICE COMMUNICATION

- Ce surcroît d'activité ne peut être supporté par le seul agent actuellement en charge de la communication, le reste de son temps de travail étant dévolu à l'organisation des différentes instances du syndicat et à l'administration générale en tant qu'assistante de direction.
- Afin de faire face à cet accroissement de l'activité, il est nécessaire de faire appel à un renfort temporaire de personnel : ce dernier pourrait prendre la forme d'un stage longue durée ou encore d'une formation par alternance, les niveaux minima de rémunération étant fixés réglementairement.
- Il est donc proposé de faire appel à un stagiaire ou un apprenti de niveau bac + 2 minimum pour une durée maximum d'un an.



Questions diverses : Etude de substitution d'énergie fossiles

- Par délibération n° 7 du 12 janvier 2022, le Bureau Syndical avait validé une subvention de 30 % du SIED 70, en complément de la subvention ACTEE SEQUOIA obtenue à hauteur de 50 % du montant HT des études de substitution des énergies fossiles.
- Le montant global de l'aide ACTEE SEQUOIA est à ce jour de 13 000 € HT pour l'ensemble des projets soit un potentiel de 26 000 € HT d'études

Questions diverses :

Etude de substitution d'énergie fossiles

- A ce jour, le détail des dépenses envisagées s'établit comme suit :

ETUDES SUBSTITUTION										
MAILLEY-CHAZELOT	258	05/07/2021	Sébastien VON ARBOURG (Adjoint)	06/12/2021	EEPOS	2 200 €	06/12/2021	16/12/2021	24/01/2022	25/01/2022
LA CREUSE	280	04/06/2021	Francis THOMAS (Maire)	03/01/2022	PLANAIR	2 500 €	03/01/2022	13/01/2022	04/03/2022	11/03/2022
syndicat scolaire de VITREY/MANCE	272	28/09/2021	Stéphanie DEVAUX (Présidente)	03/02/2022	PLANAIR	2 700 €	04/02/2022	15/02/2022	21/03/2022	01/04/2022
VELET	274	03/06/2021	(Maire)	01/03/2022	EEPOS	2 950 €	01/03/2022	09/03/2022	25/04/2022	25/04/2022
COLOMBE LES VESOUL	301	15/02/2022	Patrick GOUX (Maire)	31/03/2022	PLANAIR	2 500 €	31/03/2022	31/03/2022	21/04/2022	21/04/2022
MONT-SAINT-LEGER	307	31/03/2022				2 500 €				
FRANCHEVELLE	315	19/05/2022	Raymond BILQUEZ (Maire)			2 500 €				
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	314	02/05/2022	Solange GRIVET (agent)			2 500 €				
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	298					2 500 €				
						22 850 €				

- Le montant global dévolu à ses opérations dans le cadre précité pourrait donc être atteint d'ici septembre 2022.



Questions diverses : Etude de substitution d'énergie fossiles

- Compte tenu des faibles montants de ces études, il est proposé au bureau syndical :
 - _ de maintenir le taux global de subvention de ces études à 80 % jusqu'à la fin de l'année 2022
 - _ de solliciter des aides supplémentaires du programme ACTEE, le programme d'isolation des combles n'ayant quant à lui enregistré aucune demande.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : sied70.fr